payes
et RH

Utiliser des dispositifs de simplification de déclaration sociales TESE, CEA et CESU

Plusieurs dispositifs en ligne simplifient les déclarations sociales des plus petites structures : le Titre Emploi Service Entreprise (TESE) pour les entreprises de moins de 9 salariés, le Chèque Emploi Associatif (CEA) pour les associations et le Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les particuliers employeurs.

Les dispositifs de simplification de déclaration sociales

Les dispositifs TESE, CEA et CESU proposent l'établissement du bulletin de paie (appelé volet social) pour vos salariés et s'occupent de toutes les déclarations sociales liées.

Pour y adhérer, il est cependant nécessaire de configurer le service choisi sur une plateforme en ligne et de fournir mensuellement les informations sociales nécessaires.

Notre mission comprend :

- La mise en place du service défini ;
- L'établissement mensuel du volet social ;
- L'accompagnement ponctuel pour réaliser certaines modalités déclaratives : arrêt de travail, solde de tout compte.

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée